

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2009

**PROTECTION PÉNALE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
SUR INTERNET - (n° 1841)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 853

présenté par
Mme Billard, M. Brard
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE PREMIER TER

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement de suppression de l'article 3bis du présent projet.